Un front pionnier revendique un « droit à l'obscurité » et à la nuit étoilée

POLLUTION

Géographe spécialisé dans la pollution lumineuse, Samuel Challéat animera le 3 décembre une visioconférence sur le thème : « Sauvez la nuit ».

Généralisé aux espaces ruraux après la Seconde Guerre mondiale en France, l'éclairage artificiel, prolongateur de l'activité économique, était vu comme un progrès. Ici, Saint-Étienne. PHOTO S.CHALLÉAT

C'était une nuit extraordinaire. Il y avait eu du vent, il avait cessé, et les étoiles avaient éclaté comme de l'herbe. Elles étaient en touffe, avec des racines d'or, épanouies, enfoncées dans les ténèbres et qui soulevaient des mottes luisantes de nuit », observe le paysan Jourdan, dans l'incipit de *Que ma joie demeure*, roman écrit en 1935 par Jean Giono. Près de quatre-vingt-dix ans plus tard, l'observation de la Voie Lactée *« n'est plus visible pour plus d'un tiers de l'humanité. Plus de 80 % de la population mondiale vit sous un ciel entaché de pollution lumineuse, une pollution qui, à l'échelle mondiale, ne cesse de s'accroître »*. Docteur en géographie, Samuel Challéat, invité par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Hérault, retracera*, le 3 décembre, l'histoire de la revendication d'un « droit à l'obscurité ».

Les incidences négatives de la lumière nocturne

Intitulée *« Sauvez la nuit, une charte de 1992 visait à alerter sur la perte de visibilité du ciel étoilé. Car la lumière artificielle que l'on émet dans les villes dégrade la qualité du ciel étoilé des astronomes »*, explique Samuel Challéat. *« Ce besoin s'étend ensuite au besoin écologique et sanitaire de préserver l'obscurité nocturne. »* On s'aperçoit en effet que la lumière artificielle a aussi des incidences négatives sur le vivant. Depuis des millénaires, *« notre horloge biologique interne a l'habitude de se resynchroniser en permanence en fonction du jour et de la nuit. Et tout d'un coup, depuis une centaine d'années, pas plus, dans nos villes, on émet tellement de lumière artificielle qu'on perturbe cette alternance lumière/obscurité. »* L'horloge biologique se dérègle. *« Dans nos sociétés aux temporalités effrénées*, souligne le chercheur, si l'horloge, qui par exemple gère la qualité de l'endormissement et du sommeil s'altère, *cela peut faciliter l'apparition de l'obésité, du stress, d'un état dépressif, ou engendrer des difficultés dans l'apprentissage, la mémorisation »*. A Lyon, une équipe de chronobiologistes *« a montré que des niveaux de lumière de 2 à 3 luxs -la pleine lune éclaire le sol de 0,5 lux- dans une chambre à coucher, par exemple si vous ne fermez pas vos volets suffisent à perturber la synchronisation de l'horloge biologique. »* Les effets des écrans sont encore plus néfastes. Quant au règne animal, *« que ce soit par attraction ou par répulsion, la lumière artificielle crée des perturbations et appauvrit le niveau de biodiversité du milieu dans lequel elle est insérée »*, résume-t-il. Chaque soir, en France, 11 millions de lampadaires s'allument. *« L'éclairage public représente 40 à 45 % de la facture énergétique des villes »*, précise-t-il. *« Ceci étant, mon travail de chercheur n'est pas de distribuer des bons ou des mauvais points. »* Aussi Samuel Challéat ne critique-t-il pas par exemple la tradition des illuminations de Noël, *« une manière pour les villes de se mettre en valeur »*, mais plaide pour un éclairage rationnel (pas toute la nuit par exemple).

Si cela ne saute pas d'emblée aux yeux, *« le paradigme a changé*, insiste-t-il. *On est plutôt dans une époque de diminution de la consommation énergétique »*. Rien à voir avec les pratiques d'éclairage d'il y a trente ou quarante ans. Une ère de développement à tous crins du nucléaire, époque de surproduction électrique, d'énergie pas chère, *« où il fallait consommer »*. *« La prise de conscience de la nécessité de moins éclairer arrive tout doucement dans les faits. »* L'éclairage public est par exemple conçu pour projeter la lumière vers le sol (et non la diffuser vers le ciel). Des communes rurales ou péri-urbaines diminuent le temps d'éclairage ou l'intensité de celui-ci. Certains territoires, *« comme dans le parc national des Cévennes, ou actuellement 8 Parcs du Massif Central font même de cet accès au ciel étoilé une ressource territoriale. Ils ont quelque chose que les urbains n'ont plus : la qualité de l'obscurité »*.

Catherine Vingtrinier

** Pour recevoir le lien, s'inscrire au préalable sur le site du CAUE, rubrique agenda. Visioconférence à 18h30.*

À Montpellier, bientôt de nouvelles pistes cyclables

AMÉNAGEMENT

D'ici la fin de l'année, 4,4 km de nouvelles pistes cyclables vont être emménagées à Montpellier.

La nouvelle municipalité de Michaël Delafosse, maire de Montpellier a décidé « d'appuyer sur la pédale ». D'ici fin 2020, communique Montpellier Méditerranée Métropole, *« 4,4 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables verront le jour. Ils viendront compléter les 17,34 kilomètres d'aménagements existants »*. Coût global de ces opérations : 200 000 euros. Dans le détail : deux nouvelles pistes cyclables mixtes bus/vélos -une dans chaque sens de circulation- vont être aménagées sur l'axe Mondial 98 et Apothicaires/Puech Villa. Les travaux devaient être réalisés entre le 23 et le 27 novembre. Sur l'avenue Charles Flahault, *« afin de sécuriser la circulation des cyclistes ; la discontinuité cyclable sur cette avenue, entre le carrefour Jules Rimet et la rue Hippolyte Rech, quartier Centre, sera supprimée d'ici la fin de l'année. »* Entre le Pont Juvénal et le boulevard de Strasbourg, quartier Centre, une piste cyclable va être réalisée quai Laurens dans le sens de circulation.

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Sur le boulevard de Strasbourg, une piste cyclable mixte bus/vélo va être aménagée sur le couloir de bus existant dès le mois décembre, après modification de la signalisation horizontale et verticale.

Depuis octobre dernier, la Métropole offre une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. Complémentaire et cumulable avec les dispositifs existants (État : 200 euros ; Région : 200 euros ; Département : 250 euros), cette aide permet d'offrir un niveau de soutien progressif en fonction des revenus de chacun : de 500 à 1 150 euros*. Avec cette aide, la Métropole de Montpellier vise à *« encourager les habitants du territoire à utiliser les modes de déplacements vertueux alternatifs à la voiture individuelle »*.

** Calcul de l'aide : www.montpellier3m.fr/veloelec*

Montpellier compte à ce jour 17,34 kilomètres de voies cyclables. PHOTO ILLUSTRATION AFP